



Conseil municipal du 13 novembre 2006

**Principales interventions de Patrick COTREL,
Bernard AUNETTE, Claude ROUSSELOT
et Florence FEVRIER**

Au nom du groupe d'opposition

Ce Conseil Municipal consacré aux Orientations Budgétaires 2007 n'apporte pas de grande nouveauté : la situation financière de la commune est toujours difficile, malgré une nouvelle augmentation des impôts locaux (nous plaçant dans le peloton de tête des communes de l'agglomération). Seule nouveauté : la construction d'une salle de sports à côté du stade municipal en centre ville, mais sans vision pluriannuelle des investissements nécessaires pour soutenir la vie associative. Une confirmation, cependant : la division publique des élus de la majorité persiste.

Bonne lecture !

Patrick COTREL, porte parole du groupe

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclaration préalable

Dans une déclaration introductive, M. Brasselet présente les orientations budgétaires 2007 (en avance sur l'ordre du jour) : « orientations réalistes », « budget de transition de fin de mandat », « nouvelle salle de sports pour le RCN et en prévision de la restructuration de la salle Marc Jaffret »...

Concernant l'arrêt du TER dans une gare (à créer près de Ligéria), l'avis négatif, pour le court terme, de la Région est annoncé : il faudrait un investissement de plus de 3,5 millions d'€ pour offrir seulement des arrêts de 4 TER dans la matinée et 2 l'après midi. Par contre, dans un délai de 8 à 10 ans, la construction de tronçons de troisième voie entre Nantes et Angers devrait permettre la mise en place de tram-trains permettant de desservir l'aire urbaine de Nantes.

Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur le projet de PLU le 17 janvier, après enquête publique. Enfin, un nouveau giratoire (double) va être construit sur le carrefour rue Louis Gaudin/rue des Fresnes..

Patrick COTREL : Je vais commencer par une devinette. Qui a écrit les phrases suivantes :

« il est nécessaire de faire un choix parmi la foule des hommes civilisés. Nous savons que la sélection naturelle n'a pas joué son rôle depuis longtemps.

Que beaucoup d'individus ont été conservés grâce aux efforts de l'hygiène et de la médecine. Que leur multiplication a été nuisible à la race. »

Ou encore :

« (...) un établissement euthanasique, pourvu de gaz approprié, permettrait d'en disposer de façon humaine et économique. Le même traitement ne serait il pas applicable aux fous qui ont commis des actes criminels ? Il ne faut pas hésiter à ordonner la société moderne par rapport à l'individu sain. »

Et bien, il s'agit de Alexis Carrel, prix Nobel de médecine en 1912, mais qui fut, sous l'occupation, membre du Parti Populaire Français de Doriot, qui était un parti pro nazi et qui organisait la collaboration avec l'occupant.

Déjà de nombreuses communes ont débaptisé leurs rues 'Alexis Carrel'. C'est le cas de Nantes et de Saint-Sébastien dans l'Agglomération. Mais il reste 22 communes en France qui ne l'ont pas encore fait, dont Sainte-Luce. Nous vous proposons de le faire à une prochaine occasion.

Le second sujet que je souhaite aborder concerne l'incendie qui a eu lieu dans la salle annexe Marc Jaffret. Cet incendie a été assez grave pour rendre cette salle inutilisable pour plusieurs mois pour le tennis de table et le yoga.

Si on en croit les articles de presse, ou pourrait avoir l'impression qu'il s'agit d'un accident dû à une négligence : des convecteurs auraient mis le feu à des tapis de yoga...

Or, cela est impossible, puisque les tapis sont systématiquement rangés après les séances de yoga. De plus, cet incendie s'est produit en période de vacances scolaires pendant lesquelles il n'y a pas de cours de yoga.

Pourriez-vous nous en dire plus, M. le Maire, sur cet évènement : ses causes et ses conséquences pour les clubs concernés en fonction des dispositions que vous avez dû prendre. Je vous remercie de votre attention.

Réponse agressive de M. Brasselet sur l'incendie de la salle annexe marc jaffret (« ce que vous dites est

faux », ... Par contre en fin de Conseil, il reviendra sur ce sujet en précisant qu'il avait des doutes sur le caractère accidentel (évoqué dans les journaux) de cet incendie, mais que l'enquête était en cours. Par contre, aucune réponse sur la rue Alexis Carrel.

Point 1.1 Budget 2006 : Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB)

Patrick COTREL : Comme d'habitude dans un débat budgétaire, il faut commencer par examiner le **budget de fonctionnement**.

Commençons par **les recettes de fonctionnement**. Comme chaque année, vous présentez les dotations de l'Etat d'une façon avantageuse (+16%). En réalité, la dotation générale de fonctionnement va stagner (donc diminuer en € constant), et les augmentations concernent la compensation de la taxe d'habitation et le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) constituent un remboursement automatique de dépenses effectuées antérieurement par la ville (TVA payée sur les travaux de construction de la médiathèque-service jeunesse, ...).

Par contre, pour Nantes Métropole, votre présentation est très minimaliste, alors que l'attribution de compensation (de la taxe professionnelle) augmente de 5,7% et que la dotation de solidarité communautaire est en hausse de 13% ! Mais comme tous les ans, vous mélangez cela avec le remboursement des dettes anciennes qui vont en diminuant : une dette remboursée n'est plus à rembourser (ni en capital, ni en intérêts). Encore une fois, nous tenons à rétablir la réalité : la DGF de l'Etat stagne ou diminue, tandis que les dotations communautaires sont en nette augmentation.

Venons-en aux **impôts locaux**. Vos prévisions font apparaître une nouvelle augmentation du taux de 0,7% pour les taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, et de 1,5% sur la taxe foncière bâtie. Il s'agit là d'une nette augmentation de la pression fiscale sur les ménages. Cela constitue une augmentation supérieure à vos prévisions qui faisaient état d'une augmentation annuelle de 0,5%. Cette augmentation est bien **en plus** de l'augmentation des bases, c'est-à-dire en plus de l'augmentation du coût de la vie (et du nombre de logements). Cela va placer notre commune dans le peloton de tête de la Communauté urbaine : avec 21,02% sur la taxe d'habitation, avec Orvault et Saint Herblain. Encore faut-il préciser que ces deux communes pratiquent des abattements à la base et pour charges de famille. D'après les Maires de ces 2 communes (de sensibilité opposée), ces abattements équivalent à une différence de 3 à 4% du taux de taxe d'habitation. Or, ces abattements, qui avantageaient les revenus modestes et les familles, vous les avez supprimés en 2003.!

Si on prend un exemple concret d'une maison en lotissement, sans changement dans la composition de la famille, entre 2001 et 2006, la taxe foncière a augmenté de 21,9% (de 292 à 356€) et la taxe d'habitation de 23,7% (de 635 à 786€) ; soit une **augmentation annuelle** comprise entre 4,4 et 4,7% !

Les dépenses de fonctionnement : les dépenses de personnel augmentent de 2,6%, en relation avec le GVT et la montée en charge de la médiathèque-ludothèque et de l'animation jeunes. Il n'y a pas de surprises.

Par contre, les autres dépenses de gestion sont annoncées en baisse de 0,35% ; et cela est beaucoup plus surprenant en fonction des objectifs que vous mettez en avant : *agenda 21* et « *privilégier la vie collective (culture, sports, vie associative, jeunesse, scolaire)* ».

Mes collègues reviendront sur ces points.

L'autofinancement. Malgré cette très forte pression fiscale, la commune reste fortement endettée ; et le remboursement de la dette plombe les finances communales et limite les marges de manœuvre. Ainsi, en 2007, les prévisions de remboursement de la dette (intérêts + capital) sont de 1,435 Millions d'€ (contre 1,5 millions d'€ l'an dernier : on ne voit pas comment cela peut faire - 36% !). Et l'autofinancement net (= le surplus qui reste après remboursement de la dette) n'est que de l'ordre de 0,475 million d'€. Bien sûr, c'est un peu mieux que l'an dernier, mais vous allez freiner le désendettement par un nouvel emprunt de près de 0,4 million d'€. On voit bien que la situation financière de la commune reste très fragile.

Enfin, si on compare le surplus **brut** (1,285 M€) dégagé avec le montant total des dettes (de 11,8 M€, selon vos prévisions), il faudrait presque 10 ans pour rembourser, alors que la moyenne des communes des Pays de Loire est de 5 ans : nous restons dans une zone d'alerte. Par comparaison, la commune de La Chapelle sur Erdre, qui compte plus d'habitants que Sainte-Luce, mais qui a moins d'entreprises, a réussi à réduire son endettement à 8,9 M€, et peut ainsi s'autoriser à un niveau d'investissements de 3,5 à 4 M€.

Les dépenses d'équipement (l'investissement) : Nous avons deux types de questions à vous poser sur ce sujet : Vous avez l'intention d'agrandir le village associatif du Patisseau. Laissez nous vous préciser que ce village répond mal aux besoins des associations : il est trop excentré et il est très inconfortable à cause d'une isolation insuffisante.

Concernant la future salle sportive du centre (pour le RCN, semble t il), nous sommes un peu étonnés par ce projet isolé : il répond sans doute à un besoin, mais nous redisons la nécessité d'avoir un recensement des besoins des associations sportives, de façon à établir un plan pluri annuel d'investissements, d'autant plus indispensable que les capacités d'investissements de la commune sont très limitées. Encore une fois, nous constatons que ce plan pluriannuel n'existe pas.

Conclusion : malgré une nouvelle augmentation de la pression fiscale, la situation financière de la commune reste fragile, même si on est sorti de la situation de quasi faillite que nous avons connu il y a quelques années. Mais en face de cette faible capacité d'investissements, on est loin d'avoir une définition planifiée et rigoureuse des besoins d'investissements. Ces orientations budgétaires sont donc doublement insatisfaisantes.

(après quelques interventions)

Bernard AUNETTE : Ce débat d'orientation budgétaire se déroule dans un contexte social, économique de notre pays difficile (croissance ralentie, augmentation de tous les comptes sociaux, déficit permanent de l'Etat, de la Sécurité sociale, stagnation du commerce extérieur, délocalisations) dans un contexte de campagne électorale et dans un climat de morosité générale.

Paradoxalement, la Loire Atlantique enregistre de bons résultats en terme d'évolution des emplois salariés (+ 1.7 %) et la baisse du taux de chômage (-0.9 pt) s'établissant à 8.1 % fin juin 2006 grâce au dynamisme du tissu industriel, des commerces et l'artisanat. porté par l' effet Métropole Nantes St Nazaire .

Dans ce contexte général, les collectivités territoriales devraient bénéficier pour 2007 de dotations de l'Etat encore garanties pour financer une partie de leurs dépenses de Fonctionnement et les investissements futurs et en particulier des dépenses sociales liées aux transferts de charges de l'acte 2 de la Décentralisation (pour le CG : ex RMI en France, les Dépenses de RMI dues à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des prestations vont passer de 5.4 Milliards d' € en 2004 à 6.1 Milliards d' € en 2006 alors qu'une part de la TIPP (qui sert à financer le RMI) perçue est constante à 4.9 Milliards d' €. Soit un déficit prévisionnel de 1.13 Milliards d' € en 2006 à charge de l'ensemble des départements de France.

De même l'APA, la Prestation de compensation du Handicap (PCH), les dépenses du SDIS (+11%), le transfert des personnels TOS et Agents de la DDE vont impacter sur les finances du Conseil Général. Nous avons calculé avec le Président que nous avons en 2005 un manque à gagner de 25 Millions€.

En 2007, Les dotations de l' Etat seront reconduites avec le maintien du contrat de croissance et de

solidarité (année électorale oblige – l' année dernière la réforme des critères d' attribution de l' enveloppe normée avait été annoncée) en augmentation de 2.54 % en baisse par rapport à 2006 à hauteur de 45 Milliards d' € dont la DGF globale s' élèverait 36.256 Milliards d' € pour une dotation des Communes à 22.264 Milliards d' € . Quant au Budget 2007 de Ste Luce, les orientations présentées sont dans une logique d'austérité dans la continuité des budgets précédents. La situation financière catastrophique de la ville en 2001 (CAF nette déficitaire de 0.850 M€ suivant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes) vous a obligé à engager un plan de redressement financier drastique pendant plusieurs années (Réduction des dépenses d' investissement , limitation des emprunts , diminution de l' endettement) qui se traduisent aujourd'hui par une baisse de l' annuité de la dette sur ce budget (0.625 Million d' € d'intérêts / 0.675 Millions d' € en 2006) capital (0.810 Million d' € / 1.44 Millions d' € en 2006) en vous permettant de dégager une CAF nette de 1.285 Millions ce qui peu pour réaliser des investissements. Pour 2007, en fait ce sont la forte augmentation des dotations et subventions (+ 83 %) D' Equipements qui passent de 0.870 Million d' € à 1.598 Millions et de la pression fiscale sur les ménages (+ 4.6 %) qui vous permettent de lancer la construction de la nouvelle salle des Sports au Stade municipal pour 1.050 Millions d' €.

A la veille d' échéances électorales importantes , c'est peut être le dernier DOB de ce municipe , je crois qu' il sera nécessaire comme aujourd'hui mais encore plus demain , de gérer avec rigueur , de maîtriser les dépenses de structure , planifier , programmer les investissements c' est à dire faire des choix et établir des priorités dans un programme pluriannuel d' actions (PPA) qui sera le projet de la ville , un fil conducteur de l' action municipale qui permettra d' anticiper et d' encadrer une croissance cohérente , maitrisée et équilibrée de la ville . Un plan présenté, discuté, voté par le conseil municipal comme à la CUN.

Car pour accueillir les 3000 nouveaux lucéens dans les 10 prochaines années et pour les lucéens d' aujourd'hui, de nombreux équipements (Ecole primaire et maternelle , Crèches et Halte Garderie , Equipements socio culturels , Salle de quartier , Salle de sports) dans le secteur de la Minais , de la Haie et du centre ville seront nécessaires pour une ville de 16 000 habitants et pour répondre aux enjeux de demain (développement durable, meilleure mobilité et amélioration des déplacements , transports en commun , mixité sociale ...) correspondants aux orientations et projets d' Aménagement du PADD , du PLU proposées par la ville et votées par Nantes Métropole .

L'ensemble de ces équipements représente des Millions d' Euros qu'il faudra financer, et nous devons avoir une vision prospective des modes de

Financements (ville, Aménageurs, Subventions Equipement Etat et Collectivités territoriales)
Si j'ai apprécié l'exposition Ste Luce Demain, bon outil de communication, réalisé en partenariat avec la SELA, je rejette le manque d'Eléments financiers, de coûts de ces projets. C'est bien joli de prévoir de nouveaux équipements mais il faut pouvoir les financer ces investissements mais surtout financer les coûts induits pour le fonctionnement des nouveaux services.
Il faut absolument éviter de se retrouver dans la situation de 2001 d'autant que les subventions nécessaires à l'ensemble de ces équipements de la Région du Conseil Général sont encadrés par des contrats de territoires et le FAC (Fonds d'Aménagement communal) dans une logique de projets, d'un partenariat pluriannuel sur la base d'objectifs clairs et partagés par tous.

(après quelques interventions)

Florence MEVEL : La Ville de Ste Luce affiche haut et fort son « engagement » dans une démarche de développement durable. Nous sommes mêmes engagés, depuis le 29 juin 2006, dans une démarche d'Agenda 21. Actuellement les différents groupes constitués devraient (je dis : « devraient » car certaines réunions ont été annulées) travailler à la définition d'un programme d'actions qui sera validé en juin 2007. Selon le calendrier prévisionnel, un avant-projet de ce programme d'actions sera présenté lors de la prochaine réunion du groupe de pilotage le 22 novembre.

Lors de la dernière réunion du groupe de pilotage, que vous présidez Mr Brasselet, il a été souligné la nécessité de prévoir au budget 2007 les lignes budgétaires permettant l'application de ce programme d'actions. Il a clairement été dit et écrit que la démarche était étroitement liée à une programmation budgétaire.

Or, nous constatons aujourd'hui que dans cette présentation du budget 2007, l'Agenda 21 est le grand absent ! : il ne figure pas dans le document, il n'est pas inclus dans la liste des objectifs de la ville pour 2007. Où sont les lignes budgétaires qui conditionnent sa mise en place ?

Que faut-il en penser ? Qu'il faut lire entre les lignes pour le trouver ? Ce serait surprenant de la part d'une Ville qui mise actuellement sur une communication très « verte », très « écolo », je cite : « Sainte-Luce : Un éco-développement du territoire », « ; La Minais : un éco-quartier etc....
Tout simplement, l'outil Agenda 21 n'était-il qu'un effet d'annonce, sans réelle volonté politique ? Sans moyens financiers, l'excellent travail déjà réalisé par la personne chargée de mission « Agenda 21 » risque fort de rester dans les tiroirs

Pendant ce débat, plusieurs membres de la majorité sont intervenus contre la très forte hausse de la fiscalité locale. MM Donnard, Doitteau et Courquin ont eu des mots très durs contre la gestion actuelle : « (...) votre soi-disant gestion de « bon père de famille » n'en est pas une, puisque vous appauvrissez les familles » a dit M. Courquin. M. Doitteau a souligné que ce projet n'avait pas été réellement débattu par le groupe majoritaire, et que la Communauté Urbaine avait fortement aidé la commune en reprenant à son compte la dette des ZAC, et en donnant des dotations en hausse nettement plus forte que l'augmentation du coût de la vie.

Enfin, M. Courquin a interrogé sur le montant de la participation future de la commune à la construction de la nouvelle maison de retraite, en réclamant que les deux Elus représentant le Conseil municipal au CA de l'ADMR fassent un compte rendu de leur mandat.

Point 2.2 Budget : décision modificative N°3

Claude ROUSSELOT : Nous avons là une démonstration concrète de ce que nous venons de débattre : vous êtes obligés d'augmenter les dépenses de fonctionnement à l'occasion de cette DM3. Comment voulez vous faire croire que vous allez diminuer ces crédits de fonctionnement en 2007 ?

RAPPEL :

*Ces petits compte rendus des Conseils municipaux que je rédige et vous fait parvenir sont diffusés, soit par courrier électronique, soit sont déposés dans votre boîte à lettres par des militants de l'association **LUCIDE** (LUCéens, Citoyens, DEmocrates).*

Si vous voulez nous simplifier le travail, deux gestes sont à votre portée :

⇒ *Si vous avez une adresse électronique, merci de me la faire parvenir en m'envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : patrick.cotrel@wanadoo.fr*

⇒ *Dans tous les cas, vous pouvez adhérer à l'association **LUCIDE** pour participer à l'animation politique de la commune et pour vous joindre aux commissions et groupes de travail qui préparent l'avenir.*